



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 3 février 2025 à 19 h.

La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une construction d'un multifamiliale 12 logements sur un terrain d'une superficie de 1785,6 m² et dont le frontage est de 21,73m.

Ceci déroge à l'article 7.6 du règlement de lotissement no 746 tableau 3 qui exige une superficie de 150 m² par logement soit une superficie minimale de 1800 m² et un frontage de minimal de 23 m pour les habitations de 5 logements et plus.

D'autres dérogations pourraient être nécessaires lors de la présentation des plans

La propriété concernée est située dans la zone C5 et comprend le lot numéro 4 180 392 du cadastre du Québec.

Le numéro civique est le 169 rue Angus sud à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 13^{ème} jour du mois de janvier 2025.

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier